

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021**

Présents : CROSAZ Daniel Maire, JUSOT Thierry, FOUQUET Marie, Adjoint, CROSAZ Hervé Conseiller Délégué, CROSAZ CARILLON Vincent, DUC Christian, FARDEAU Séraphin, NARDIN Stéphanie, SZYMONIAK Romain.

Procurations : PELLICER Sabine donne procuration à CROSAZ Daniel.

BLANC Jacques donne procuration à DUC Christian.

Secrétaire de séance : CROSAZ Hervé



Début de séance : 20h00

1) VISITE DE LA BIBLIOTHEQUE :

Les membres du Conseil Municipal visitent la bibliothèque suite aux travaux effectués : l'isolation des murs a été reprise, la pose de nouveaux radiateurs a été faite et l'éclairage a été amélioré.

2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 JUIN 2021 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3) CONVENTION CDG73 :

Le Maire expose l'arrêt maladie de la secrétaire depuis le 15 Juillet. Pour pallier aux urgences, une secrétaire itinérante du CDG73 est venue le 2 Septembre et reviendra le 24 Septembre. Pour cette intervention, une délibération est demandée et approuvée à l'unanimité.

Marie Languet expose qu'une autre solution va être proposée par le CDG73 via la délégation de recrutement de personnes compétentes. Le CDG gère la recherche de la personne, ainsi que les frais inhérents à sa fonction ; aucun reste à charge à la commune. La secrétaire ainsi proposée sera facturée uniquement en fonction des heures faites. Une délibération est demandée dans ce sens et approuvée à l'unanimité. Le conseil approuve la demande de Monsieur le Maire pour un 21h par semaine sur 3 jours (mise en place pour début Octobre si possible)

4) SIVU :

Des nouveaux statuts ont été fait en raison de la création de la commune « la Tour en Maurienne ». Ceci a été l'occasion de reprendre ces statuts et de les mettre à jour.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité ces nouveaux statuts et une délibération sera prise en ce sens.

5) TRANSPORT ET MOBILITE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la compétence de gestion des cars de transports passe de la 3CMA à la Région. Une délibération doit être prise pour accord, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Des abris bus financés par la Région, seront mis en place après avis de la municipalité sur trois modèles existants. Ces abris porteront obligatoirement la mention « La Région » sur fond bleu.

6) MOTION FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES:

Monsieur Le Maire explique que l'ONF nous alerte sur un coût à la hausse des frais de gardiennage du bois lorsqu'il est déposé sur les plateformes de vente. Une motion d'opposition doit être prise et sera portée par l'ONF.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) FOND DE CONCOURS :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la 3CMA nous attribue un fond de concours de 4 934,46 € pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement.

8) SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire détaille les subventions versées :

- FDTP : 3 6509 €
- TADE : 82 238 € dont 23 458 € sur factures pour les travaux de voiries.
- DE'IR assainissement : 5 700 €

9) DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT OBLIGATOIRE :

Une commune a l'obligation de mettre en place pour ses employés, un moyen de signalement des actes de violences, de discrimination, d'agressions sexuelles. Le CDG 73 propose de mettre en place gratuitement les éléments nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10) QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Lettre de Monsieur Giraud : la présence des cyclistes à l'entrée sud du village provoque des nuisances du fait qu'ils s'arrêtent et prennent toute cache possible pour des toilettes, voir dégradent les maisons présentes pour parvenir à leurs fins. Une demande est faite à la Municipalité pour essayer de solutionner ce problème.

Deux solutions sont envisagées : la pose de panneaux plus explicites indiquant la présence de toilettes publiques sous la Mairie ; ainsi que l'étude de la mise en place de toilettes sèches proche de l'arbre de la liberté.

CAM Rugby : Ce club sportif a adressé une lettre pour remercier la commune du don fait pour ses jeunes.

Lettre de Madame Gippa : Suite au décès de son mari, Madame Gippa nous propose la vente de terrains lui appartenant sur la Commune. Monsieur le Maire propose de les acheter pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Fin de séance : 22h

Le Maire, Daniel CROSAZ